



DEPARTEMENT DES LANDES
 COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 19
 Date de convocation : 20/02/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 26 février 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mmes GARRIDO (a procuration pour M. GOSSSELIN), THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE (a procuration pour Mme CELIMON).

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN), Mme CELIMON (a donné procuration à M. DUCASSE).

Etaient absents non excusés : M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
 Délibération n° 33

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Communauté de Communes du PAYS TARUSATE – fonds de concours Année 2019

Dans le cadre du programme de travaux de la Ville de TARTAS pour l'exercice budgétaire 2019, il convient de passer une convention afin de bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 37 627 € de la CCPT.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De prendre acte du tableau de financement proposé ci-dessous

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents

De préciser que les dépenses prises en compte seront relatives :

- o D'une part, à des réhabilitations sur toiture du groupe scolaire Jules FERRY de TARTAS, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un système de climatisation sur l'Accueil de loisirs sans hébergement,
- o Et d'autre part à différentes opérations de voirie sur le domaine communal, ainsi qu'à l'acquisition d'une tondeuse « Mulch » pour le service Espaces verts du CTM.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Libellés	Montant HT	%
Ville TARTAS travaux achats	56 441 €	60 %
Subvention d'Equipement CCPT	37 627 €	40 %
Total Travaux Achats	94 068 €	100 %

Annexes :

- BP commune 2019
- CA commune 2018
- BP régie 2019
- CA régie 2018
- Statuts CCPT
- Programme DEPAR

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND acte du tableau de financement proposé ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

PRECISE que les dépenses prises en compte seront relatives :

- o D'une part, à des réhabilitations sur toiture du groupe scolaire Jules FERRY de TARTAS, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un système de climatisation sur l'Accueil de loisirs sans hébergement,
- o Et d'autre part à différentes opérations de voirie sur le domaine communal, ainsi qu'à l'acquisition d'une tondeuse « Mulch » pour le service Espaces verts du CTM.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


 Jean-François BÉQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.